

COMMUNE DE LUGARDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 7

Séance du vendredi 08 mars 2024

Présents : 7

L'an deux mille vingt-quatre et le huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 01 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Joëlle BORNE, 1ère adjointe et Maire par intérim.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Sont présents : Joëlle BORNE, Laurent CONQUET, Daniel PEPIN, Cécile UNIQUE, Marie-Claire RABOISSON, Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER

Représentée :

Excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Cecile UNIQUE

Objet de la
délibération :
**Changement de lieu
du bureau de vote**
DE_2024_013

Vu les articles L17, D56-1 et R40 du code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2023 fixant la liste des bureaux de vote du département du Cantal à compter du 1er janvier 2024,

Vu la circulaire préfectorale du 28 juin 2023 relative à la modification éventuelle des bureaux de vote et des emplacements réservés à l'affichage électoral,

Considérant le coût de l'énergie nécessaire à la tenue des élections dans le bureau de vote actuel (salle polyvalente) et sa comparaison avec le coût d'une tenue des élections dans le réfectoire de la cantine de l'école,

Considérant l'accessibilité aux PMR du réfectoire de la cantine de l'école,

Considérant la taille du réfectoire qui se trouve plus adaptée au nombre d'électeurs sur la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de supprimer le bureau de vote actuel se trouvant à la salle polyvalente dans le Bourg,

- de créer un bureau de vote dans le réfectoire de la cantine de l'école du Bourg,

Fait et délibéré à

LUGARDE le 8 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire par intérim
Joëlle BORNE